

RISQUES CHIMIQUES



● Présentation de la formation

Notre formation pénibilité vous permettra de maîtriser les éléments pour établir des diagnostics liés à la pénibilité et mettre en place des modalités visant à encadrer les droits des employés.

● Objectifs de la formation

La formation risque chimique permet de comprendre les risques inhérents à la dangerosité des produits chimiques. L'ensemble du personnel formé sera en mesure d'identifier les propriétés physico-chimiques des matières dangereuses, d'en prévenir les risques et d'appliquer les recommandations de sécurité lors de leur manipulation et de leur stockage.

- Identifier les risques liés aux produits chimiques, aux agents chimiques dangereux (ACD).
- Rechercher des informations et maîtriser la classification des produits dangereux.
- Assimiler les règles de prévention et de protection, réagir en cas d'accident afin d'être un acteur de la Prévention des risques professionnels dans son entreprise.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

1 jour, soit 7 heures



LIEU ET DATE

Dans vos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 400 € / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

**Intervention dans toute la France
Métropolitaine.**

**Formation établie en fonction des
spécificités de vos métiers.**

**Modulable en fonction de vos
demandes.**

**Partenaire de votre région,
favoriser le local (RSE).**

**Un livret stagiaire pour chacun
de vos collaborateurs.**

**Devenir proactif dans votre
démarche de prévention.**

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

La CARSAT préconise un Recyclage de la
formation Risques Chimiques
tous les 3 ans.



Appréhender et maîtriser l'environnement des risques chimiques :

Identifier la réglementation Française et Européenne en matière de risque chimique :

- Le code du travail en matière de risques chimiques.

Nature des agents chimiques au poste de travail et dans l'entreprise.

Focus sur les dangers liés à la manipulation de produits chimiques dangereux.

Qu'est-ce que le risque chimique ? Se sensibiliser aux dangers :

Identifier les différentes familles de produits, les mélanges et la nature des produits chimiques.

Maîtriser les dangers relatifs aux produits chimiques dangereux :

- Les produits agressifs.
- Les produits toxiques et nocifs.
- Les produits inflammables et explosifs.

Connaître les dangers pour l'Homme, la santé et l'environnement.

Appréhender la classification des produits chimiques dangereux :

Savoir lire les étiquettes de danger pour réagir en conséquence.

Reconnaître les symboles et les pictogrammes, les fiches de Données de Sécurité (FDS), les fiches toxicologiques.

Savoir comment assurer un stockage efficace des produits chimiques dangereux (rétention, signalétique, incompatibilité).

Appréhender la prévention et protection individuelle face au risque chimique :

Prendre connaissance des mesures de prévention et d'utilisation des équipements.

Utiliser et veiller au bon fonctionnement des équipements de protection individuelle et collectifs : les EPI et EPC.

- Avant utilisation et contrôle visuel avant utilisation.
- Conditions d'utilisation.

Identifier les opérations dangereuses, déterminer la compatibilité des produits.

Conduite à tenir en cas d'incident/accident et consignes en cas d'urgence.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Directive 1999/92/CE- Risques d'explosion : articles 4227-21 à 27 et 4227-42 à 54 du code du travail
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr

Mis à jour le
1er février
2024

Organisme de formation certifié QUALIOPi et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.